



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 65168

## Texte de la question

Mme Julie Sommaruga attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés liées au calendrier d'affectation des professeurs des écoles. En effet, à chaque rentrée scolaire, un certain nombre d'enseignants n'ont pas d'affectation le jour de la rentrée scolaire et n'ont aucune visibilité sur la date d'obtention de la dite affectation. Ces affectations tardives ne leur permettent pas de préparer au mieux les enseignements adaptés aux différents niveaux scolaires et apprentissages exigés. Pour l'égalité des réussites et les bonnes conditions de travail des enseignants, elle souhaiterait connaître les améliorations envisagées pour réduire les délais d'affectation des professeurs des écoles.

## Texte de la réponse

Des préconisations sont données chaque année par la voie de la note de service relative aux opérations de mobilité pour inviter les services départementaux à resserrer le calendrier des opérations de gestion individuelle et collective et à procéder aux affectations des personnels le plus en amont de la date de la rentrée. C'est ainsi que la note de service no 2015-185 du 10 novembre 2015 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré rappelle que les opérations du mouvement intra départemental doivent débuter dès la communication des résultats de la phase interdépartementale soit pour cette année le 7 mars 2016. Elle préconise en outre la tenue d'une commission administrative paritaire départementale principale d'affectation fin mai, début juin selon l'importance du nombre de demandes à traiter dans le département. Elle insiste tout particulièrement auprès des départements sur la nécessité d'affecter les enseignants au plus tôt. Cette phase principale est ensuite suivie d'une phase d'ajustement afin d'améliorer le taux de satisfaction des demandes de mutation des enseignants. Il est en tout état de cause rappelé que l'ensemble des opérations doit se terminer dès la fin du mois de juin permettant ainsi aux enseignants d'avoir connaissance de leur affectation. De manière exceptionnelle, d'ultimes affectations sont faites, jusqu'à fin du mois d'août, pour couvrir des supports libérés pendant l'été. Il s'agit notamment de la situation des enseignants réintégréés durant l'été à la suite d'un détachement ou d'une disponibilité, qui ne pourront avoir connaissance de leur affectation qu'au moment de la rentrée.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Julie Sommaruga](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65168

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 septembre 2014](#), page 8181

**Réponse publiée au JO le :** [5 avril 2016](#), page 2763